Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 032-253201891-20261007-CO200CAO-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Gers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Mixte des 3 Vallées

Nombre de membres

En exercice : 89
Présents : 52
Votants : 53

Objet

Désignation membres de la commission d'Appel d'Offres (CAO).

L'an deux mille VINGT-SIX, le vingt octobre

Date de Convocation : 7 octobre 2026

Le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à SEISSAN, sous la présidence de M. E.SAVARY, Président.

Membres présents : M. ABADIE Bernard, M. ABADIE Christian, M. BARON Philippe, M. BENOIT Arthur, Mme BORDENEUVE Florence, Mme BOUE Emilie, M. BOUE Guy, M. BOURGADE Jean-Louis, Mme BRUNET-POTENTI Patricia, M. CADORE Eric, M. CAHUZAC Pierre, M. CARPENTIER René, M. CASTELLINI Fabrice, M. CAUBET Laurent, Mme CHABAS Catherine, Mme COUDERC Vanessa, M. DALLA-BARBA Emerick, Mme DAREES Michèle, M. DAUZIER Didier, M. DEL FABBRO Fernand, M. DERREY Hervé, M. DESANGLES Claude, M. DEVEZE Jean-Marie, M. DOUX Pierre, M. FAVARO Didier, M. FRECHOU Régis, Mme GIACOMIN Gisèle, Mme GISAT Gisèle, Mme GONELLA Dominique, Mme HUBERT Ingrid, M. HUCHON Denis, Mme KOTARBA Aurélie, M. LABOURSE Bruno, M. LALANNE Philippe, M. LATAPIE Jean-Luc, M. LOPEZ José-Pierre, Mme MAHE Sophie, Mme MEHEUT Dominique, Mme MELLO Bénédicte, M. MICHELIN Pierre, M. MISMAQUE Pascal, M. MONSERRAT Francis, M. PALAGGI Stéphane, Mme PIQUE Isabelle, Mme PUJOS Florence, Mme PUJOS Sophie, M. ROUCOLLE Michel, Mme ROY Elie, M. SAVARY Etienne, M. THORE Eric, M. TOUZANNE Alexandre, M. TROQUENET Anthony.
Mme DESBONS Marie-Pierre à donné pouvoir de vote en son nom à M. CADORE Eric.
Monsieur LATAPIE Jean-Luc est nommé secrétaire.

Le Président informe l'Assemblée de la nécessité de passer ou de renouveler des marchés publics de fournitures ou de travaux. Pour être conclus, certains d'entre-eux impliqueront l'intervention d'une commission d'appel d'offres, dont la composition et le rôle sont fixés par l'Article L1414-2 du CGCT.

Pour le SM3V, cette commission doit être composée du Président du Syndicat, membre de droit et de cinq membres titulaires et 5 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Président propose alors à l'Assemblée de procéder à la désignation des membres de la commission.

Le Comité Syndical, DECIDE :
Vu les articles L1414-2 et L1414-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la liste de candidats, présentée aux suffrages pour constituer la Commission d'Appel d'Offres,

Article 1 : à l'unimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour l'élection des membres de la CAO ;

Article 2 : à l'unanimité des suffrages exprimés, sont désignés :

Membres titulaires	**Membres suppléants**
LABOURSE Bruno	BENOIT Arthur
LALANNE Philippe	CASTELLINI Fabrice
LATAPIE Jean-Luc	DALLA-BARBA Emerick
MICHELIN Pierre	FRECHOU Régis
ROUCOLLE Michel	KOTARBA Aurélie

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DES TROIS VALLEES 32260 SEISSAN

E.SAVARY